

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1838

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« autorisé »

le mot :

« autorisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.